

Rénovation des abords de l'église de Chapois

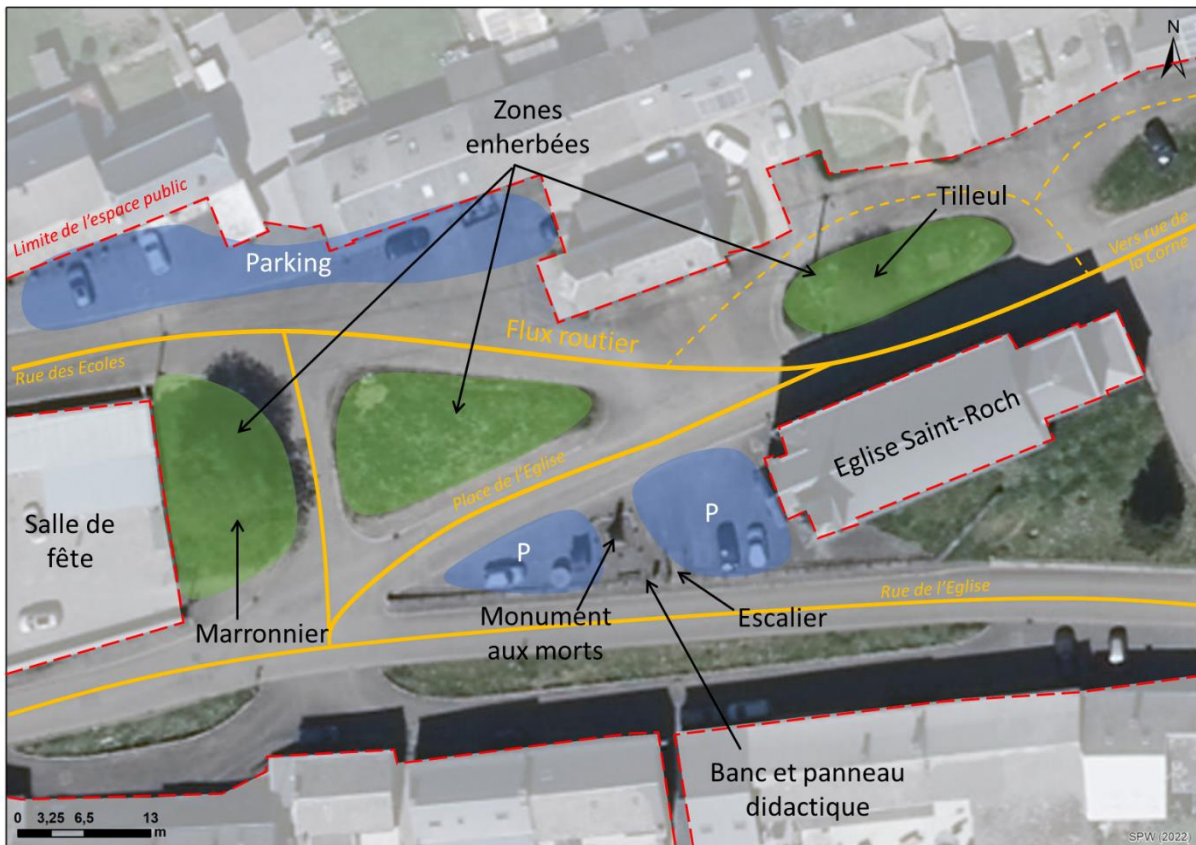
Fiche n° 2.9

Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Les abords de l'église de Chapois sont constitués de la place de l'église, située juste devant celle-ci, laquelle est connectée, au nord-ouest, à la rue des Ecoles, au nord-est, à la rue de la Corne, et au sud, à la rue de l'Eglise. Cette dernière constitue la rue principale du village, l'église et ses abords étant situés à un niveau différent.



Le relief est en effet assez important à cet endroit, la rue de l'Eglise se trouve donc en contrebas, tandis que la place de l'Eglise est légèrement en surplomb par rapport à celle-ci. Une rambarde les sépare d'ailleurs et un petit escalier permet aux piétons de passer de l'une à l'autre.



Vue depuis le croisement rue de l'Eglise/Place de l'Eglise (Google Street View 2020)

Au-dessus de ces escaliers, on retrouve l'entrée de l'église, un monument aux morts, ainsi qu'un peu de mobilier urbain (banc et panneau explicatif de promenade).



Escalier et monument aux morts (Photo DR(EA)²M)



Mobilier urbain (Photo DR(EA)²M)

Au niveau de la végétation, on retrouve plusieurs zones enherbées aux abords de l'église. Le centre de la place est composé d'une de ces zones. À l'ouest, devant la salle de fête, on retrouve un grand marronnier qui, au vu de sa taille, pourrait être classé comme arbre remarquable. Une petite bande de gazon est également présente au nord de l'église, sur laquelle a été planté un tilleul.



Marronnier et tilleul (Photo DR(EA)²M)

Enfin, on retrouve des petites poches de stationnement (sans marquage spécifique) autour de la place : soit devant l'église, soit devant les quelques maisons bordant le nord de la place.

Une particularité de la place et des abords de l'église est le croisement de plusieurs voiries dans un espace assez restreint. La place est traversée par des voiries depuis et vers la rue des écoles à l'ouest, la rue de la Corne à l'est, et la rue de l'église au sud. Celles-ci divisent la place sous forme de triangle. Des petites voiries permettent également aux riverains du nord-est d'accéder à leurs habitations.

Description des aménagements proposés

Le projet vise le réaménagement des abords de l'église de Chapois sous la forme d'un espace convivial, vert, et comportant des jeux pour enfants. L'objectif est de créer ici un véritable cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel. Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont succinctement décrits ci-après.

Mise en valeur générale de l'espace

Afin de créer une véritable place de village, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et l'aménagement de l'ensemble de la zone sera pensé en zone résidentielle et de rencontre selon le concept de l'espace partagé.

Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriés (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

La réorganisation des espaces et des accès permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.



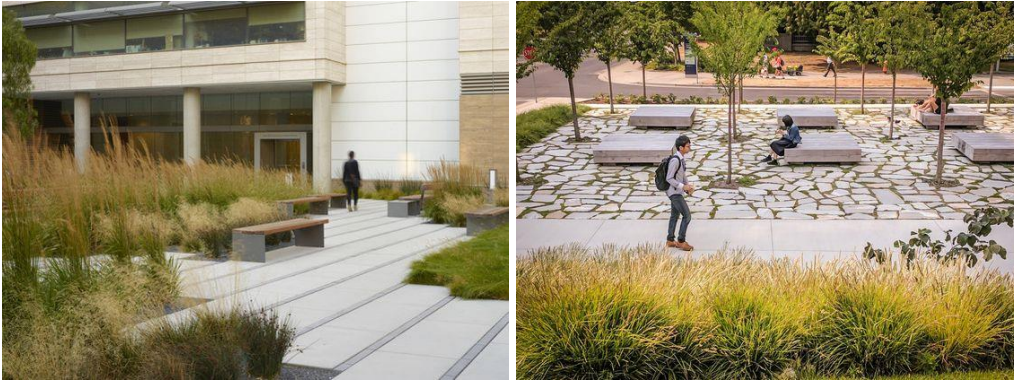
Exemple de matériaux et ambiance champêtre à créer

Création d'un espace central polyvalent

Le projet propose la création d'un espace central polyvalent. En effet, le réaménagement de la place et des voiries (voir ci-dessous) offrent l'opportunité de créer un espace central de détente et de rencontre végétalisé au centre de celle-ci. Le dénivelé existant sur la place sera pris en compte dans le projet d'aménagement pour structurer l'espace, le sécuriser et organiser la circulation.

L'ensemble du site sera agrémenté par le placement de mobilier urbain et la réalisation de nouveaux îlots de verdure et de plantations.

L'aménagement devra également permettre de continuer à organiser la kermesse qui se tient annuellement sur la place. Quelques forains doivent pouvoir s'y installer.



Exemples d'aménagement d'espace de détente végétalisé

Création d'une zone verte de détente

En plus de l'espace central polyvalent, le projet propose qu'une partie des abords de l'église soit dédié à une zone verte de détente. Celle-ci pourra, comme la zone centrale, proposer du mobilier urbain tel que des bancs et des tables.

Une plaine de jeux sera ajoutée à cet espace. Sont des équipements d'aires de jeux : balançoires, toboggans, bacs à sable, jeux à oscillation par ressort, planches à bascule, tourniquets, etc. De plus, une attention particulière pourra être prêtée à la végétalisation de cet espace, ce qui en renforcera la convivialité tout en apportant une plus-value au milieu naturel. Des matériaux naturels tel que le bois pourront être utilisés afin de renforcer le caractère rural de la place.



Aire de jeux avec modules en bois

Végétalisation

Afin d'apporter un caractère champêtre à la place, diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés notamment au cœur de la place. Le marronnier sera conservé, ainsi que le tilleul dans la mesure du possible.

Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.



Végétalisation de type bucolique :
Graminées (légèreté et transparence)



Végétalisation de type bucolique : Arbres en cépée (rappel verger, transparence)



Végétalisation de type bucolique :
Massifs fleuris monospécifique (facilité d'entretien)

Mobilité douce / sécurisation

Afin de dégager une zone centrale propice à un aménagement plus convivial, de réduire l'emprise de la voiture à cet endroit, et de sécuriser les abords de l'église pour les usagers faibles, les voiries seront réorganisées. Deux propositions peuvent ici être formulées (et sont schématisées ci-dessous) :

- Proposition 1 : L'ensemble de la rue des écoles est réaménagé en zone résidentielle. La jonction à celle-ci depuis la rue de l'église se réalise par une voirie située à l'ouest de la place. Une jonction vers l'est et la rue de la Corne prend place (toujours en zone résidentielle) au nord de la place. L'ensemble de la partie nord de l'espace public est donc réalisé sous la forme d'un espace partagé, permettant aux résidents de se garer devant chez eux.
- Proposition 2 : les mêmes principes que ceux de la proposition 1 sont repris. La seule différence vient du fait que la jonction vers la rue de la Corne est supprimée du nord de la place, ce qui permet d'agrandir l'espace central. Les accès aux habitations du nord-ouest se font depuis la rue des Ecoles et la rue de l'Eglise, et les habitations du nord-est sont accessibles depuis la rue de la Corne et la rue de l'Eglise.

Comme signalé ci-dessus l'ensemble de la zone sera aménagé en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

- 1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;
- 2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;
- 3° La vitesse est limitée à 20 km/h ;
- 4°
 - a) Le stationnement est interdit sauf :
 - aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
 - aux endroits où un signal routier l'autorise ;
 - b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sortie des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.



L'aménagement de la place sera également réalisé selon le concept de l'espace partagé. Dans ce type d'aménagement, la priorité est donnée aux usagers faibles. L'ensemble est réalisé de plain-pied avec peu de différenciation de niveau et de matériau même si certains éléments peuvent être placés afin de mieux délimiter les espaces (filets, modification de teinte et de matériau, dispositif surélevé, etc.).

Les schémas d'intention ci-dessous résument les propositions d'aménagement décrites ci-dessus :



Proposition 1 : Avec voirie traversante



Proposition 2 : Sans voirie traversante

2. Justification du projet

Cet espace représente le cœur de village de Chapois. L'espace représente un beau potentiel avec une belle superficie et une articulation intéressante entre l'entrée de l'église et la salle de village mais actuellement il manque de convivialité. De plus, les voiries entrecoupent cet espace qui est dès lors peu accueillant. L'idée est donc de réorganiser la circulation et l'espace public afin de recréer un réel espace de rencontre convivial que les habitants de Chapois pourront s'approprier. Le projet permettra aussi de verdurer davantage cet espace où la végétation actuelle se résume à un marronnier, un tilleul et de la pelouse.



Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.2 : Aménagement global de la Place de la Fontaine à Ychippe
- Fiche 2.2 : Aménagements facilitant l'accès aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Fiche 2.3 : Actions de protection de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces publics
- Fiche 2.6 : Mise en place d'équipements et d'actions de promotion favorisant l'utilisation des modes de déplacement durables et l'intermodalité
- Fiche 2.7 : Création d'ilots de fraîcheur en Centre-Ville
- Fiche 2.8 : Aménagement global de la Place Monseu

3. Lien à la stratégie du PCDR

	I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
1.4	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz
1.5	Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel cinacien comme levier de développement identitaire et touristique.
	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
5.1	Soutenir l'organisation d'activités associatives et festives.
5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux
5.3	Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Abords de l'église de Chapois Place de l'église 5590 Chapois - Commune de Ciney Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site englobe la place e l'Eglise et les abords de l'église Saint-Roch à Chapois
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Chapois, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.</p>
Cadre légal	<p>Affectation au plan de secteur Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation GCU</p> <p>Contraintes naturelles /</p>
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> • CLDR 	<ul style="list-style-type: none"> • CLDR, CCATM, commission mobilité, commission handicap • Comité des fêtes de Chapois, Habitants de Chapois • Fabrique d'église 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Ciney

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT - Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme - Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
 - Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
 - Manque de convivialité
 - Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
 - Manque de verdurisation
 - Maitrise foncière par la commune
 - Amélioration de l'accessibilité pour tous
 - Amélioration de sécurité des différents usagers
 - Réduction de l'emprise de la voiture
- État du dossier
Le projet est à l'état de fiche-projet reprise dans le PCDR, il n'est pas inscrit dans d'autre plan, programme ou appel à projet.
- Programme des travaux
Le projet vise :
 - Le réaménagement global des abords de l'église de Chapois dans une optique durable ;
 - La création d'un espace central polyvalent et verdurisé, en lien direct avec l'entrée de l'église et avec la salle de village.

- **Planification**
 - Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
 - Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
 - Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
 - Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
 - Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - **Démarche n° 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
 - **Démarche n° 2** : recherche de subsides
 - **Démarche n° 3** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n° 4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n° 5** : instruction de la demande de permis

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
 - Concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation** (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

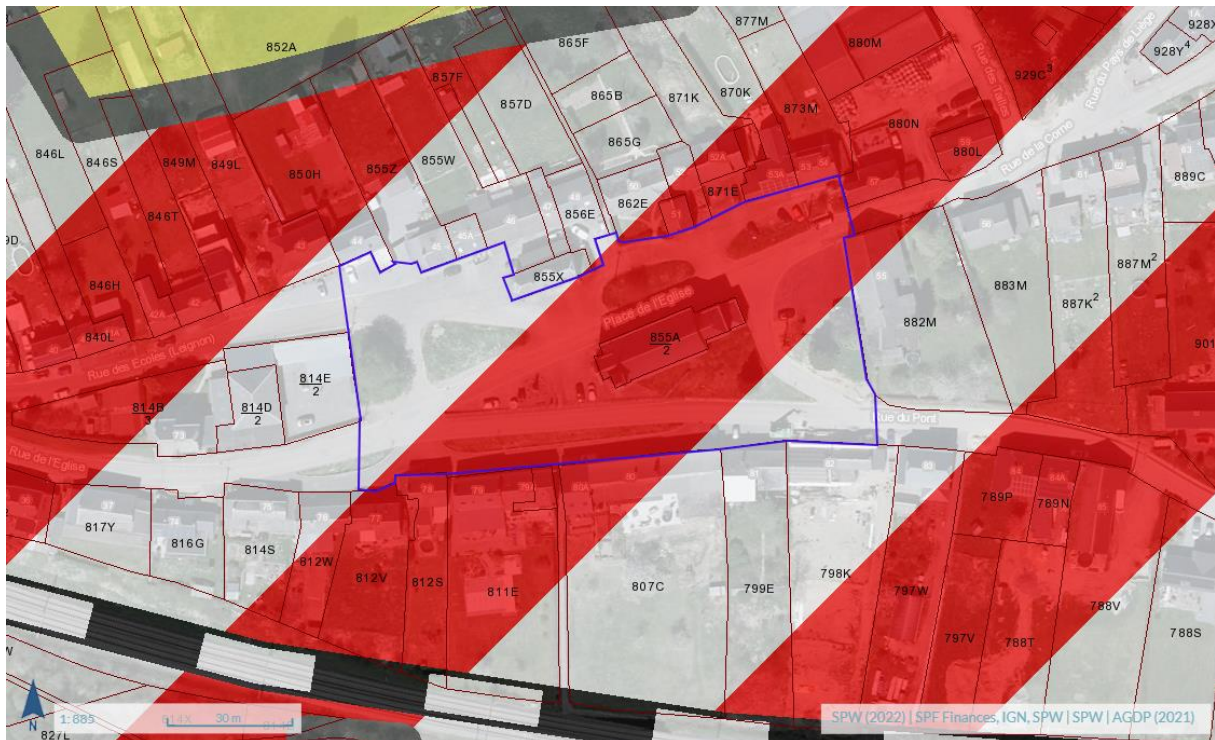
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

1. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »